

# Des dossiers d'enquêtes publiques de plus en plus complexes

Cent dix commissaires enquêteurs s'impliquent dans plus de 200 enquêtes publiques, par an, en Bretagne. Les dossiers se complexifient, avec de forts enjeux de santé environnement.

Propos recueillis par Bruno Salaün

**On assiste à un détricotage du droit de l'environnement en France. Avec quels effets sur le travail des commissaires enquêteurs en Bretagne ?**

Sylvie Couloigner, présidente de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne : Le principal changement, c'est l'application de la loi Industrie verte, qui a modifié complètement la procédure concernant les installations classées pour la protection de l'environnement. Désormais, la procédure dure trois mois et le public est consulté en même temps que les services et la Mission régionale d'autorité envi-



Sylvie Couloigner, présidente de l'association Compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne, jeudi, au Totem de Saint-Brieuc, lors d'une formation de ses pairs à la santé environnement. Photo B. S.

ronnementale (MRAE). Quand le commissaire enquêteur démarre, il n'a aucun avis dans son dossier. Il sait qu'il est complet mais c'est tout ! Les avis des services arrivent au fil de la procédure et, parfois, on se retrouve avec des avis défavorables. Donc la procédure s'arrête. Ça, c'est une difficulté.

**Pourquoi est-ce une difficulté ?**

Jusqu'alors, on démarrait l'enquête pour une durée d'un mois, quand le dossier était complet, avec tous les avis des services de l'État concernés et le mémoire en réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAE. On avait déjà beaucoup d'éléments d'analyse à notre disposition. Aujourd'hui, le

dossier est brut. Et quand on est désigné, on n'a pas la moindre idée du moment où ça va commencer.

**En urbanisme, des procédures se privent-elles de vos services ?**

C'est la réalité. La loi de modernisation du droit de l'urbanisme et du logement a regroupé les procédures

d'évolution des documents d'urbanisme et intégré la participation du public par voie électronique. Donc, sans enquête publique et sans commissaire enquêteur. C'est une atteinte à la démocratie participative, un recul démocratique.

**Jeudi, à Saint-Brieuc, les commissaires enquêteurs se forment en santé environnement en lien avec France Nature Environnement. Un enjeu fort ?**

Déterminant ! Les dossiers sur lesquels nous émettons un avis consultatif dans des domaines aussi variés que les installations d'élevage, les parcs éoliens, les sites industriels, des stades comme à Brest, les stations d'épuration (etc.) nous imposent de prendre en compte toutes les répercussions sur la santé humaine, animale, végétale, environnementale. Des impacts cumulés. C'est complexe.

Or, dans les études d'impact, on n'a pas beaucoup d'éléments. Nous avons besoin de mieux cerner les déterminants environnementaux et socio-économiques sur la santé. Nous avons besoin d'avoir les bonnes données, de pouvoir frapper aux bonnes portes pour lever des doutes. C'est le sens de cette première session de formation. D'autres suivront sur le bruit, la qualité de l'air...